



15ème législature

Question N° : 17269	De M. Pierre Morel-À-L'Huissier (UDI, Agir et Indépendants - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Démantèlement des éoliennes	Analyse > Démantèlement des éoliennes.
Question publiée au JO le : 26/02/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 09/07/2019 Date de renouvellement : 14/01/2020 Date de renouvellement : 13/10/2020 Date de renouvellement : 19/01/2021 Date de renouvellement : 03/08/2021 Date de renouvellement : 16/11/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la question du démantèlement des éoliennes. Aux termes de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), 14 500 d'entre elles seront installées en France d'ici 2028. De nombreuses associations s'inquiètent du coût de démantèlement, estimé à environ 400 000 euros par générateurs, hors enlèvement du socle en béton. Or la consignation est fixée à 50 000 euros seulement. Il semble donc qu'il faille se préoccuper dès maintenant de l'après, notamment lorsque les subventions publiques massives auront été supprimées. À titre d'exemple, il est estimé que 36 millions de tonnes de béton resteront enfouis et des milliers de tonnes de produits très difficilement recyclables devront être prises en comptes. Il souhaite donc lui demander quelles sont les mesures envisagées pour anticiper au mieux cette situation.